



Problème de prise de congés payés

Par **noemie0706**, le **01/02/2014** à **20:30**

Bonsoir

Alors voilà je suis actuellement en CDI étudiante dans une grande surface, je travaille le samedi et le dimanche matin. Jusqu'à maintenant j'ai pu pauser mes congés payés correctement. Ors mon patron aujourd'hui vient de me dire que je ne pouvais pas pauser deux week end de suite. Que 1 jour de congé payé = 3jours de congés payés étant étudiante.

Alors j'aimerais comprendre pourquoi je ne peux pauser 2 week end de suite.

Bonne soirée

Par **P.M.**, le **01/02/2014** à **20:43**

Bonjour,

Même si c'est lui qui en fixe les dates, l'employeur doit obligatoirement vous permettre de prendre pendant la période allant du 1er mai au 31 octobre 4 semaines de congés payés et seulement au moins 2 semaines mais avec votre accord...

Par **noemie0706**, le **01/02/2014** à **20:52**

Donc même en étant étudiante je peux pauser 2 week end consécutif? Car selon mon patron je ne peux pas car cela fait trop de jours pausé. Car il me reste encore 13 jours a pauser. J'avoue que j'ai du mal a comprendre car avant il acceptait et là non.

Par **P.M.**, le **01/02/2014** à **21:55**

Je vous ai parlé de la période principale de prise des congés payés pas de ceux restants... Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **miyako**, le **01/02/2014** à **22:32**

Bonsoir,

Même si vous travaillez comme étudiant les week end ,vous avez droit aux mêmes jours de congés que les autres.C'est à dire 2jours1/2 par mois de présence .Vous êtes à temps partiel étudiant et avez les même droits en jours de CP que les temps pleins.24 jours ouvrables par an plus 6 jours - 5e semaine.Les 24 jours sont décomptés du lundi au samedi inclus .Ils peuvent être fractionnés ,avec votre accord,avec un minimum de 12 jours (2semaines ,donc 2 week end pour vous)Pour la 5e semaine l'employeur peut la fractionner à son gré et en dehors de la période mai - octobre.Durant vos CP vous devez être payé de la même manière que si vous travaillez (week end pour vous)

Il vous reste 13 jours ,cela devrait faire 2 semaines complètes ,incluant 2 week end.Mais pour plus de clareté ,il vaudrait mieux voir un Délégué du Personnel à défaut un syndicat qui vous expliquera vos droits.

Il y a des permanences syndicales ,sur rendez vous,dans presque toutes les villes .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **janus2fr**, le **01/02/2014** à **23:35**

Bonjour,

Si les congés dont vous parlez ne sont pas votre congé principal, l'employeur est effectivement libre de s'opposer à ce que vous preniez 2 semaines d'affilé.

Comme vous l'a expliqué PM, votre droit est d'avoir un congé principal de 4 semaines d'affilé, donc dans votre cas 4 week-ends puisque vous ne travaillez que le week-end. Par accord mutuel, il est possible de réduire ce congé principal à 2 semaines d'affilé, mais pas moins.

Pour les congés restants, l'employeur est libre de refuser qu'il y ait plusieurs semaines d'affilé.

Par **noemie0706**, le **02/02/2014** à **13:19**

Merci pour vos réponses,je vais aller me renseigner cette semaine pour savoir ce que je dois faire et pour savoir mes droits, car je n'ai pas eu de semaine d'affilé depuis que j'ai mes congés payés.

Bonne journée à tous

Par **P.M.**, le **02/02/2014** à **14:02**

Cependant vous disiez que c'est ce qui se passait toujours avant et que maintenant ce n'est plus le cas, mais effectivement la meilleurs chose est de vous renseigner de vive voix...

Par **noemie0706**, le **02/02/2014** à **14:24**

Si vous voulez les congés payés que j'ai pausé était en août où j'ai pausé d'un jeudi au mardi, cela m'a enlevé 6 jours puis en octobre j'ai fait pareil, et en décembre j'ai pausé un dimanche ce qui ma enlevé 1 jours. Du coup j'ai demandé pour pauser le reste de mes congés payés et voilà.

Par **P.M.**, le **02/02/2014** à **14:46**

Ben oui, mais voilà qu'avant vous nous indiquiez :

[citation]Jusqu'à maintenant j'ai pu pauser mes congés payés correctement. Ors mon patron aujourd'hui vient de me dire que je ne pouvais pas pauser deux week end de suite[/citation]
J'ai essayé aussi de vous indiquez comment doivent se passer les congés d'été...